

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT  
ET DES TRANSPORTS

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE NATIONALE DE LA  
SECURITE ROUTIERE  
-----

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi

# RAPPORT FINAL D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2012

Octobre 2013



[www.anaser.gouv.ml](http://www.anaser.gouv.ml)

294, Rue 425 Hamdallaye ACI 2000 Bamako MALI  
BP : 231 Tél : (+223) 20 29 32 38. Fax : (+223) 20 29 32 37

## **I. MISSION :**

L'Agence Nationale de la Sécurité Routière (ANASER) est un établissement public à caractère administratif créé par Ordonnance n°09- 003/P-RM du 9 février 2009 ratifiée par la Loi n°09-006 du 5 juin 2009.

L'ANASER a pour mission de promouvoir et renforcer la sécurité routière et de contribuer à l'amélioration des conditions d'exploitation du réseau routier. A ce titre, elle est chargée :

- ✓ de participer à la définition des règles en matière de circulation et de sécurité routière et veiller à en assurer le respect ;
- ✓ de veiller au maintien des véhicules routiers en bon état technique ;
- ✓ de contribuer à l'application des normes d'exploitation des véhicules routiers ;
- ✓ de contribuer à l'exploitation optimale et sécurisante des voies routières ouvertes à la circulation publique ;
- ✓ d'entreprendre toutes études nécessaires à l'amélioration de la sécurité routière ;
- ✓ d'entreprendre toutes actions de formation, d'information, de communication et de sensibilisation des usagers de la route ;
- ✓ de gérer la banque des données de la sécurité routière.

## **II. PRESENTATION DU PROGRAMME D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2012 :**

Le programme d'activités 2012 de l'Agence Nationale de la Sécurité Routière (ANASER) s'articule autour des actions prioritaires décrites dans le plan national d'actions pour la décennie 2011- 2020 qui a été conçu conformément au document de planification de la décennie d'actions en faveur de la sécurité routière élaboré par les Nations Unies en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la santé (OMS) et validé par tous les Etats membres.

Les activités envisagées en 2012 ont pour objectif principal de réduire sensiblement les accidents de la route et leurs conséquences à travers des campagnes d'information et de sensibilisation sur les thèmes phares tels que le port de casque, l'alcool ou les stupéfiants au volant et le stationnement anarchique en rase campagne.

La mise en œuvre des recommandations de la conférence des Ministres des Transports de l'Union Africaine tenue du 21 au 25 novembre 2011 à Luanda (Angola) qui a validé le plan d'actions africain pour la décennie 2011- 2020, est également prévue dans le programme d'activités 2012 par la réalisation des campagnes de sensibilisation de proximité et par l'amélioration des conditions d'exploitation du réseau routier.

Le plan d'actions africain pour la décennie 2011- 2020 a fixé comme objectif de réduire de 50% les accidents mortels d'ici 2020. Au Mali, le résultat cible à atteindre

est de réduire le nombre annuel d'accidents corporels sous la barre des **5000 victimes à l'horizon 2020**.

Une attention particulière a été accordée au Programme d'actions multisectoriel de lutte contre l'insécurité routière adopté par le Gouvernement en mars 2008, dont certaines activités ont été programmées cette année notamment l'accentuation des contrôles routiers.

L'étude pour l'élaboration de la politique nationale, de la stratégie et d'un plan d'actions de sécurité routière qui a démarré le 18 janvier 2012 pour un délai de réalisation de quatre mois et demi (4,5 mois) a connu une rupture suite aux événements du 22 mars 2012. Cette étude va permettre de disposer d'une stratégie nationale et d'un plan d'actions de lutte contre l'insécurité routière à partir duquel, il sera possible d'élaborer des programmes et des projets sectoriels de sécurité routière.

### **III. ACTIVITES REALISEES AU COURS DE L'ANNEE 2012 :**

Le programme d'activités de l'année 2012 de l'ANASER, adopté par la quatrième session du Conseil d'Administration tenue le 08 février 2012, est axé autour des objectifs ci-après :

- former, informer et sensibiliser les usagers de la route ;
- renforcer les règles en matière de circulation et de sécurité routières ;
- contribuer à l'exploitation sécurisante des voies routières ;
- renforcer les capacités de l'ANASER ;
- disposer des données d'accidents de la circulation routière.

#### **1. RAPPEL DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2012 :**

Les activités à réaliser au cours de l'année 2012 sont les suivantes :

##### **✓ Au titre de la formation, de l'information et de la sensibilisation des usagers de la route :**

- l'organisation des journées de sécurité routière à Tombouctou et la poursuite de la formation des agents de la police et de la gendarmerie au remplissage du BAAC ;
- l'organisation de la 10<sup>ème</sup> édition de la semaine nationale de sécurité routière ;
- l'opération de sensibilisation sur l'alcool et les stupéfiants au volant ;
- l'opération de sensibilisation sur le stationnement anarchique des véhicules ;
- la poursuite de l'opération de sensibilisation sur le port du casque ;
- l'organisation de la journée nationale de la courtoisie sur la route ;
- la sensibilisation à l'occasion des élections générales de 2012 ;
- l'organisation de campagnes de sensibilisation à l'occasion des fêtes ;

- la réalisation des campagnes de proximité avec les associations, ONG et municipalités ;
- l'organisation de la journée nationale de souvenir avec les victimes des accidents de la route ;
- le suivi des activités de sensibilisation financées par l'Union Européenne et AMAPROS.

✓ **Au titre du renforcement des règles de circulation et de sécurité routières :**

- le renforcement du numéro vert 1112 de la sécurité routière ;
- la contribution à la transposition des textes communautaires en matière de sécurité routière : politique nationale de sécurité routière, institution de l'audit de sécurité routière ;
- la mise en œuvre des volets prioritaires du plan d'actions de l'étude relative au système de contrôle sanction : relecture du Code de la route, formation des agents verbalisateurs, formation pour le recouvrement des amendes issues des infractions, acquisition de matériels de contrôles routiers, conception de modèle de carnets d'amendes forfaitaires ;
- l'appui à l'organisation de contrôles routiers : alcool et stupéfiant au volant/guidon, état de véhicules, téléphone au volant, port de casque et vitesse excessive.

✓ **Au titre de l'exploitation sécurisante des voies routières :**

- l'inspection sommaire de la signalisation et de l'environnement routier de certains axes routiers urbains et interurbains (Bamako-Kouremalé, Bamako-Kayes- Diboli) ;
- la libération du domaine public routier (Bamako, Sikasso et Ségou) ;
- Renforcement de la sécurité des infrastructures routières : feux tricolores, panneaux de signalisation, passage piéton, passage des scolaires.

✓ **Au titre du renforcement des capacités de l'ANASER :**

- l'étude technique et architecturale du siège de l'ANASER ;
- la formation de trois cadres en Gestion de trafic et exploitation routière à l'ENPC de Paris ;
- l'organisation des formations diverses : sécurité routière, gestion comptable et financière, suivi-évaluation des projets, rédaction administrative, informatique, archivage et documentation, anglais, passation des marchés, gestion des contrats ;
- l'ouverture de 2 antennes régionales ;
- l'acquisition de 3 véhicules.

✓ **Au titre de la production des données d'accidents de la circulation routière :**

- la dynamisation du système de collecte des données d'accidents de la route par le BAAC ;
- la mise en place des statistiques d'accidents de la route ;
- l'organisation d'un séminaire de validation des statistiques d'accidents de la circulation routière de l'année 2011 ;
- la publication des statistiques d'accidents de la circulation routière des trois dernières années.

**2. ETAT D'EXECUTION DU PROGRAMME D'ACTIVITES :**

Sur **27** activités programmées en 2012, **21** ont été réalisées et **6** sont reportées sur le programme de l'année 2013, soit un taux de réalisation de **77,78%**.

**Le tableau n°2 ci-joint donne l'état de mise en œuvre des activités programmées au cours de l'année 2012.**

Les six (6) activités programmées en 2012, mais non réalisées, sont relatives à :

- *la sensibilisation à l'occasion des élections générales de 2012 :*

Cette activité n'est pas exécutée parce que les élections n'ont plus eu lieu en 2012.

- *Le renforcement du centre d'écoute du numéro vert 1112 de la sécurité routière :*

L'article 3 de la convention conclue entre l'ANASER et la DGPN pour la gestion du numéro vert n'est pas mis en œuvre en ce qui concerne la fourniture, chaque quinzaine, à l'ANASER des statistiques des appels reçus et le traitement qui est fait des problèmes soulevés. En outre, le numéro 1112 qui a remplacé le 112 est méconnu du grand public en raison du manque de campagne de communication auprès des usagers de la route.

L'ANASER a donc inscrit la réalisation de cette campagne de communication dans le programme d'activités de 2013.

- *La contribution à la transposition des textes communautaires en matière de sécurité routière : politique nationale de sécurité routière, institution de l'audit de sécurité routière*

L'étude pour l'élaboration de la politique nationale de sécurité routière a été interrompue suite aux événements du 22 mars 2012. A cause d'un manque de ressources financières, l'étude n'a pas pu être réalisée en 2012.

Le projet de décret portant institution de l'audit de sécurité routière est élaboré.

La communication écrite sur la politique nationale de sécurité routière et l'adoption du décret instituant l'audit de sécurité routière sont inscrites au Programme de Travail Gouvernemental (PTG) pour l'année 2013.

- *La libération du domaine public routier (Bamako, Sikasso et Ségou) :*

Cette activité n'a pas été réalisée en raison d'une part de la situation sociopolitique du pays qui n'a pas permis des actions sur le terrain et d'autre part, des contraintes budgétaires.

- *l'étude technique et architecturale du siège de l'ANASER :*

La réalisation de cette étude était liée à la mise à disposition d'un site à l'ANASER. A cet effet, les sollicitations à travers deux lettres (*n°48/MET-SG-ANASER du 28/02/2012 et n°0111/METLU-SG-ANASER du 29/06/2012*) adressées au Ministre de tutelle pour acquérir la cour contiguë à l'ancienne direction de l'ANAC n'ont pas reçues d'avis favorable.

L'ANASER a donc sollicité auprès de la Direction Nationale des Transports Terrestres, Maritimes et Fluviaux (*par lettre n°0179/MTIR-SG-ANASER du 23/10/2012*), la mise à disposition de 5 000 m<sup>2</sup> dans la cour de la Direction Régionale des Transports Terrestres et Fluviaux du District de Bamako. Le Département a accepté cette sollicitation et a instruit de mener l'étude technique.

Cependant, en raison de contraintes budgétaires en 2012, l'étude a été programmée pour l'année 2013.

- *La mise à jour des statistiques des accidents de la route par le BAAC :*

Le Centre National de Sécurité Routière (CNSR) du Bénin qui devait venir installer le logiciel du Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels (BAAC) à l'ANASER n'a pas pu le faire en raison des événements sociopolitiques du pays.

S'agissant du système de collecte des données d'accidents, deux textes ont été adoptés :

- L'Arrêté interministériel N°2012-2016/METLU-MSIPC-MATDAT-SG du 17 juillet 2012 portant institution d'un système d'information sur les accidents de la circulation routière ;
- L'Instruction interministérielle N°2012-0001/MTIR-MSIPC-SG du 28 septembre 2012 relative à la transmission à l'ANASER des Bulletins d'Analyse des Accidents Constatés (BAAC) dûment renseignés.

L'ANASER envisage donc un appel à proposition pour la mise en place de la base de données au cours de l'année 2013.

### **3. MISSIONS EFFECTUEES A L'EXTERIEUR EN 2012 :**

- 3.1. Du 15 au 26 janvier 2012, le Chef de Service des Statistiques et de la Programmation a accompagné une délégation du Ministère de l'Équipement et des Transports à Ouagadougou (Burkina Faso), Abidjan (Côte d'Ivoire) et Cotonou (Bénin), dans le cadre d'une visite de travail et d'échange d'expérience sur la mise en concession du contrôle technique et la fourniture des plaques d'immatriculation des véhicules et des engins à deux roues.

En plus de l'immatriculation des véhicules et engins à deux roues et le contrôle technique des véhicules, la mission s'est également intéressée à la production des documents de transport, au fonctionnement des agences de sécurité routière et au statut juridique des Directions en charge des Transports.

- 3.2. Du 11 au 23 mars 2012, le Directeur Général de l'ANASER et le Chef de Service des Statistiques et de la Programmation ont participé, en qualité de membres du comité technique national, aux réunions du comité technique de l'association mondiale de la route (AIPCR) sur la sécurité routière et sur la mobilité à Paris (France). Ces réunions ont permis de débattre de plusieurs thèmes stratégiques en rapport avec la gestion des transports, la sécurité routière, l'accès à la mobilité et les infrastructures routières.
- 3.3. Du 18 au 21 mars 2012, le Chef de Service de la Prévention et de la Circulation Routières a participé à l'atelier de restitution des études et contrôles des travaux pour la mise en place d'un système de radiocommunication sur le corridor Bamako-Dakar par le sud (PR2), à Ouagadougou (Burkina Faso).
- 3.4. Du 27 au 30 août 2012, le Directeur Général Adjoint et le Conseiller Juridique ont participé aux réunions des Comités Technique et Exécutif de l'Organisation pour la Sécurité Routière en Afrique de l'Ouest (OSRAO), à Abuja (Nigéria). Ces réunions avaient pour objet l'élaboration des projets de plans d'actions de l'OSRAO.
- 3.5. Du 05 au 07 septembre 2012, le Directeur Général de l'ANASER et le Chef de Service de la Prévention et de la Circulation Routières ont participé à l'atelier de validation des études sur le Code communautaire de la route dans l'espace UEMOA et sur le financement de la sécurité routière dans l'espace UEMOA, à Lomé (Togo).

- 3.6. Du 1er au 06 octobre 2012, le Directeur Général Adjoint a participé à l'Assemblée Annuelle de l'OSRAO, à Accra (Ghana), au cours de laquelle les projets de plans d'actions élaborés lors des réunions des Comités Technique et Exécutif ont été adoptés. Le Mali qui assurait la deuxième vice-présidence du Comité Exécutif de l'OSRAO a été reconduit lors du renouvellement du bureau.
- 3.7. Du 29 octobre au 02 novembre 2012, le Chef de Division de la Prévention a participé à la réunion du comité de pilotage chargé du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routier (PACITR), à Dakar (Sénégal).

Les rapports de ces différentes missions sont disponibles.

#### **IV. RESSOURCES HUMAINES :**

A la date du 31 décembre 2012, l'effectif de l'ANASER est de 42 personnes reparti comme suit :

- Catégorie A : 17
- Catégorie B : 11
- Catégorie C : 3
- Catégorie D : 11.

La composition du personnel de l'ANASER est la suivante :

- ✓ Fonctionnaires : 18 personnes dont 13 de la catégorie A et 5 de la catégorie B ;
- ✓ Contractuels : 24 personnes dont 4 de la catégorie A, 6 de la catégorie B, 3 de la catégorie C et 11 de la catégorie D.

Le personnel contractuel se compose de :

- ✓ 15 contractuels recrutés par l'ANASER : 3 cadres A, 4 cadres B, 3 cadres C et 5 cadres D ;
- ✓ 9 contractuels de la fonction publique : 1 cadre A, 2 cadres B et 6 cadres D.

**La liste du personnel à la date du 31 décembre 2012 est consignée dans le tableau n°1 ci-joint.**



## V. RESSOURCES MATERIELLES :

Les ressources matérielles de l'ANASER au 31 décembre 2012 sont :

DESIGNATION		QUANTITE ACQUISE EN 2012	BESOINS NOUVEAUX
<b>MATERIEL ROULANT</b>	Véhicules	3	3
	Motos	7	2
<b>MATERIEL INFORMATIQUE</b>	Ordinateur	18	12
	Tablettes IPAD	6	2
	Imprimante	15	12
	Onduleur	15	12
	Scanner	0	2
<b>AUTRES EQUIPEMENTS</b>	Bureau avec retour	19	5
	Fauteuils	29	5
	Armoires	23	5
	Réfrigérateurs	6	5
	Tables	4	5
	Salon de 7 places	1	2
	Salon de 5 places	2	1
	Chaises visiteurs	41	22
	Fax	0	4
	Téléphones	20	7
	Climatiseurs	6	5
	Coffre-fort	1	0
	Photocopieuse	1	3
Téléviseurs	3	2	
<b>MATERIEL PROPOSE A LA REFORME</b>		Néant	

## VI. RESSOURCES FINANCIERES :

Conformément à l'arrêté N°2012-1506/MEFB-SG du 13 juin 2012, le budget de l'ANASER arrêté en recettes et en dépenses s'élève à 1 336 887 178 F CFA reparti comme suit :

### Recettes :

- Subvention de l'Etat..... 61 933 000 F CFA
- Ressources propres.....1 080 000 000 F CFA
- Report de solde antérieur..... 194 954 178 F CFA

### Dépenses :

- Dépenses de personnel.....209 565 364 F CFA
- Dépenses de fonctionnement.....339 178 000 F CFA
- Dépenses d'investissement.....788 143 814 F CFA

Toutefois, en raison des contraintes budgétaires consécutives à la situation sociopolitique du pays, un réaménagement budgétaire a été effectué au cours de la cinquième session du Conseil d'administration tenue le 20 septembre 2012 pour prendre en charge les besoins prioritaires pour le reste de l'année.

En effet, la situation sociopolitique s'est caractérisée par le gel de deux tiers (2/3) de la subvention de l'Etat accordée à l'ANASER au titre de l'année 2012 avec comme conséquence l'impossibilité d'exécuter les chapitres budgétaires liés à cette subvention.

En référence à l'arrêté N°2012-3503/MEFB-SG du 04 décembre 2012, le budget réaménagé s'élève en Recettes et en Dépenses à la somme de : ***Un Milliard Trois Cent Millions Trois Cent Soixante Douze Mille Cent Soixante Dix Huit (1 300 372 178) F CFA*** repartit comme suit :

Recettes :

- Subvention de l'Etat.....25 418 000 F CFA
- Ressources propres.....1 080 000 000 F CFA
- Report de solde antérieur..... 194 954 178 F CFA

Dépenses :

- Dépenses de personnel.....204 045 364 F CFA
- Dépenses de fonctionnement.....344 442 150 F CFA
- Dépenses d'investissement.....751 884 664 F CFA

Le taux d'exécution du budget à la date du 31 décembre 2012 se présente comme suit :

Ressources :

Nature de recettes	Prévisions 2012	réalisation	Taux de réalisation
Subvention de l'Etat	25 418 000	25 417 200	99,997%
Ressources propres	1 080 000 000	874 488 028	80,97%
solde antérieur	194 954 178	194 954 178	100%
<b>TOTAL</b>	<b>1 300 372 178</b>	<b>1 094 859 406</b>	<b>84,20%</b>

Dépenses :

Nature des dépenses	Dotation 2012	Montants engagés	Taux d'exécution
Dépenses de personnel	204 045 364	184 692 955	90,52%
Dépenses de fonctionnement	344 442 250	314 001 208	91,16%
Dépenses d'investissement	751 884 664	665 900 648	88,56%
<b>TOTAL</b>	<b>1 300 372 278</b>	<b>1 164 594 811</b>	<b>89,56%</b>

**Il ressort des tableaux ci-dessus qu'à la date du 31 décembre 2012, la différence entre les dépenses et les recettes est d'un montant de 69 735 405 F CFA.**

**LA DIRECTRICE GENERALE,**

**Madame Assa SYLLA  
Administrateur Civil**